

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-076

Circulation interdite Square Diderot
18/06/2022 à partir de 16H00 jusque minuit

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation des véhicules au Square Diderot afin de permettre l'organisation de la manifestation « balade musicale ».

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le samedi 18 juin 2022 à partir de 16 heures jusque minuit inclus, la circulation des véhicules sera interdite au Square Diderot pour permettre l'organisation de la manifestation « balade musicale ».

Article 2 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de la Police de Douai.

Fait à Lauwin-Planque, le 17 juin 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque